

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-josée Rémillard

<https://www.cadre21.org/membres/81d047eba18675216bd63a98>

Date d'obtention : 2024-02-21 16:25:27

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Dans le cas de doute de sexto, nous devons prendre la trousse et suivre les étapes. Il y a l'amorce ou l'on recueille les éléments factuel de la situation. Par exemple: Par qui, ou, avec quoi les photos ou images on été prit. Ensuite, il faut déterminer la nature de l'acte sans regarder les images ou photos. Nous devons par la suite poser des questions afin de déterminer les intentions du geste (à caractère malveillant ou non). On questionne aussi sur l'étendue des photos ou images (niveau de propagation). En terminant, selon les résultats du questionnaire, on applique, soit communiquer avec les services policier ou on applique la politique école.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il ne faut jamais regarder le contenu des vidéos ou photos à caractère pornographique, il faut saisir le téléphone en cas de doute que la personne en possède(après avoir remplis la grille du protocole sexto) et c'est les policiers qui vont vérifier. Qu'il faut toujours enclencher le protocole sexto et au mieux nous allons considérer que c'est la politique école qui va s'appliquer. Aussi, lorsqu'il s'agit d'une situation à l'extérieur de l'école impliquant des majeurs on dirige la personne au policier.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour être franche pour le moment tout me semble claire. Peut être dans l'usage de la méthode au quotidien je vais m'apercevoir au j'ai plus de difficulté. Il sera alors de ma responsabilité de m'outiller par le biais d'une collègue qui a eu la formation, la policière préventionniste de mon milieu et par la périodes de rétroaction virtuelle à venir. Je me sens supporter dans mon milieu et bien orienter cela contribue à me sentir à l'aise dans toutes les étapes du processus.